



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2026-035

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du vendredi 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq juin à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : CHANUT Jean-Luc, LAMBOROT Cécile, NICOLAS Sylvain, CORRE Michelle, BASSEUIL Roland, CORRE Maryline, FOURCAUD Valérie, GROUILLER Marie, VERMOREL Christophe, SADOIT Fabien, PLACE Julien, NICOLAS Anthony, FENZL Lucas

Nombre de membres
en exercice : 15

Etaient absents excusés : DESCHAMPS Nataliia, ayant donné pouvoir à CORRE Michelle
DELORME Marie-Ange, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile

Nombre de membres
présents : 13

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Date de
convocation :
26/05/2026

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

OBJET : Délibération relative à la désignation des délégués concernant les élections sénatoriales

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Michelle CORRE Romand BASSEUIL, Anthony NICOLAS et Julien PLACE.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Candidatures groupées pour l'élection des délégués : Jean-Luc CHANUT, Michelle CORRE et Cécile LAMBOROT

Candidatures groupées pour l'élection des suppléants : Maryline CORRE, Nataliia DESCHAMPS et Lucas FENZL

Le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

c) Élection des délégués :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Jean-Luc CHANUT : 15 voix
- Michelle CORRE : 15 voix
- Cécile LAMBOROT : 15 voix

Jean-Luc CHANUT, Michelle CORRE et Cécile LAMBOROT, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Maryline CORRE : 15 voix
- Nataliia DESCHAMPS : 15 voix
- Lucas FENZL : 15 voix

Maryline CORRE, Nataliia DESCHAMPS et Lucas FENZL, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 05 juin 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT,

